# Réseau CPEPESC INFOS

**- N° 11 printemps 2015 -**


***Depuis 30 ans, l'ingérence écolo de la CPEPESC "dérange" ceux à qui profitent, pollutions et destructions de la Nature.***


**Commission de Protection des Eaux**
**CPEPESC Franche-Comté et Nationale 3, rue Beauregard - 25000 BESANCON**
**www.cpepesc.org mail : franche-comte@cpepesc.org**


## Le *« chalet verrue »* déménage de la zone de tourbière du Mémont (25) !

**Fin mars avec les dernières neiges**

Depuis 2008, il aura fallu une série époustouflante de démarches et d'actions judiciaires avec condamnations du responsable et même de l'Etat, pour aboutir à « virer » cette verrue construite dans une zone naturelle très sensible en infraction avec le code de l'urbanisme et la législation montagne. **Non tout n'est pas encore permis aux délinquants environnementaux !**

## Marche contre la peste Monsanto

Le 23 mai 2015, les citoyens ont marché à nouveau contre Monsanto et consorts *(Bayer, Syngenta, multinationales des OGM et des pesticides)*.

Cette manifestation a été fortement suivie dans de nombreuses villes de France et reprise sur les chaînes de TV. À Montbéliard, des membres de l'association avec d'autres écolos, ont distribué des tracts sur le marché pour inviter à participer à l'action mondiale contre Monsanto et les OGM. Tous les gens rencontrés étaient hostiles au géant américain et quasiment tous opposés aux OGM et pesticides. Il parait que beaucoup de pays rejoignent la mobilisation anti Monsanto, ça donne de l'espoir. **Un site à ce sujet** :
http://www.combat-monsanto.org/spip.php?article1060

À cette occasion une grande pétition nationale a été lancée contre Monsanto et pour réclamer un étiquetage obligatoire des produits issus d'animaux nourris aux OGM ! **Le consommateur doit pouvoir choisir ! Signez-la** :
http://www.bioconsomacteursprovence.com/consommateurspascobayes/petition-n2-ogm-transparence.html

## Projet de Center parcs près de Poligny ?

À l'occasion de son Assemblée Générale tenue à PLASNE (39), le 23 mai, la Fédération Régionale FNE Franche-Comté a tenu à affirmer son opposition totale à ce projet.

## Une visite du centre de traitement des déchets de la Haute-Saône

Le 20 mai 2015, une petite délégation de l'association s'est rendue à une visite du centre de traitement des déchets à Noidans le Ferroux (70).

Géré par le **SYTEVOM,** ce centre est composé d'une unité de tri et conditionnement des emballages recyclables récupérés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaires.

*3 Balles de déchets compactées pour recyclage : cartons, flaconnages plastiques, cannettes métalliques.*

Mais également d'un incinérateur qui traite 41000 tonnes d'ordures ménagères par an *(ce qui représente quasi toute la Haute-Saône et les secteurs de Clerval et Baume les Dames pour le Doubs)*.
Cet incinérateur produit 1 500 tonnes de Refiom par an *(résidus du traitement des fumées)*, toxiques, ceux-ci sont enfouis en décharge de classe 1 à Vaivre (70). Sont aussi produits des mâchefers, cendres utilisées en sous-couche routière *(NDLR : usage que la CPEPESC a toujours critiqué même s'il est légal)* ou enfouies également à Vaivre.
Sont aussi récupérés les métaux pour recyclage.

À noter qu'un représentant de la CPEPESC siège à la CSS *(Commission de Suivi)* de ce site depuis sa mise en fonctionnement en 2007.

REFIOM, mâchefers, métaux non ferreux, ferrailles.

## Du coté de la Saône et Loire

Un responsable de la CPEPESC nationale, invité par une association locale, a projeté et commenté le diaporama sur les "têtes de bassin" à Beaumont sur Grosne (71).

Il a pu ensuite aller « jeter un œil » sur La Dolive en aval de Tournus pour voir le bassin d'environ 200m3 qui a été construit et pouvant recueillir les pollutions des fossés bordiers de l'A36. *(Voir bulletin précédent, action en justice pollution à Tournus de la Dolive)*.

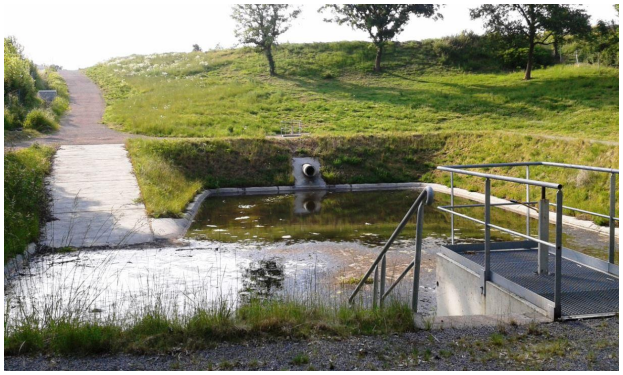

## Échos helvétiques

### La Chaux-de-Fonds toxico rue du Doubs !

Les infiltrations de cette petite ville horlogère Suisse qui rejoignent le Doubs et donc tout ce qui touche à la pollution chimique, en particulier des sols, interpellent en cette époque où l'on parle beaucoup autour des rivières et de tout ce qui finit par y aboutir.

En 2011, la présence d'un énorme stockage sauvage de plus 10 tonnes de produits hautement toxiques : cadmium, chrome hexavalent, arsenic, mercure, etc . étaient découverts dans un ancien atelier de galvanoplastie abandonné depuis 1996, au cœur même de la ville, dans un bâtiment accolé à l'immeuble contaminé situé au n° 51 de la rue du Doubs...

En 2011, plus de 10 tonnes de produits toxiques étaient évacués, mais le site restait pollué et l'interdiction d'occuper l'immeuble a été ordonnée en 2013. Les locataires avaient quitté les lieux, on les comprend.

Comme souvent dans ce genre d'affaire, il n'y a plus de responsable. Le propriétaire de l'atelier, M. Aimé Schmidlin est décédé. La plainte en justice en 2012 de l'association des anciens locataires « Pro Doubs 51 » s'est révélée inopérante pour engager des responsabilités

et faire définir si les autorités ont failli. Personne ne connaissait l'existence de ce stock de poisons...

La police des activités chimiques industrielles en Suisse est une des compétences des services environnement du canton. L'affaire est donc remontée au Grand Conseil neuchâtelois qui a décidé, fin avril 2015, que la collectivité qui payait la dépollution d'un site privé devait prioritairement se rembourser sur le produit de la vente de l'immeuble, après sa dépollution.

C'était un petit atelier de galvanoplastie comme il en existait paraît-il des dizaines à La Chaux-de-Fonds... Un petit conseil au «Grand Conseil » : **ne pourrait-il programmer une inspection générale en particulier de leurs sols ?**

**Le grognement de circonstance**

« Recherches, colloques, conférences... On ne connaitra probablement précisément jamais ce qui a fait exploser, depuis 2009, l'hécatombe des truites mycosées dans nos rivières franc-comtoises : épidémie de saprolegnia retors venue d'on ne sait où, pollution pernicieuse du milieu aquatique, ou plus sûrement les deux. À défaut, cela a mis le nez dans le « caca » de tous ceux qui, jusqu'alors, refusaient de regarder en face la dégradation progressive d'un milieu qui reçoit malheureusement tout ce qui se déverse et pollue. Et tout cela continue perpétuellement d'augmenter, sans que l'on accepte de réduire ces déversements que le milieu récepteur ne peut accepter. **On pourra toujours disserter, si on se refuse de régler les problèmes à l'amont et de continuer à tricher et à gagner du temps sur le dos de la Nature** ».
*- Fr D. -*

## Des nouvelles des chauves-souris Franc-Comtoises

**<u>Ce que vous avez peut être manqué</u> :**

Le comptage simultané des gîtes de transit du Minioptère de Schreibers le 25 mars dernier, un suivi inédit à la CPEPESC et en Franche Comté !
**Plus d'informations par ici** :
http://www.cpepesc.org/Suivi-simultane-des-gites-a.html

Un petit clip filmé en infrarouge y est également disponible pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'y participer ou qui sont curieux de voir ces petites bêtes se donner en spectacle. Un spectacle son et infrarouge, donc, puisque vous pourrez y entendre les ultra-sons qu'elles émettent pour se déplacer, rendus audibles grâce à l'utilisation de Batbox (détecteur à ultra-sons).

## Grotte de Gravelle : remise en état du périmètre grillagé de la Réserve Naturelle Nationale effectuée le dimanche 10 mai

Installé en 1993, ce périmètre grillagé a pour vocation d'assurer la quiétude de la colonie de mise-bas qui occupe la grotte. En effet, les dérangements répétés de ces espèces protégées ont pour conséquences, trop souvent, une mortalité accrue des animaux, voir leur départ définitif du gîte.

En dépit d'un panneau pédagogique informant autant sur la vocation conservatrice du site que sur cette nécessité de calme, plusieurs franchissements clandestins accompagnés de dégradations ont eu lieu au fil des années. À ce jour, son état ne lui permettait plus de remplir ses fonctions.

Une dizaine de bénévoles sont donc venus « mettre la main à la pâte » afin d'ériger le nouveau garant de la tranquillité des chauves-souris. Pas moins d'une journée et demie passée à piocher, à creuser et à suer pour démonter l'ancien grillage et installer les barrières flambant neuves. Ce chantier a été réalisé grâce au soutien financier de la DREAL de Franche-Comté et de la Fondation du Patrimoine.

*Les artistes au **repos !***

Avec le retour des beaux jours, ça commence à remuer sérieusement du côté des petites boules de fourrures volantes.

Déjà une dizaine d'appels pour des SOS Chauves-Souris ont été reçus depuis le mois de mars pour des problèmes de cohabitations et de chauves-souris retrouvées un peu désorientées ou affaiblies. L'an dernier, près de 200 appels avaient été reçus pour des SOS sur la Franche-Comté. Les trois quarts d'entre eux ont pu être traités sur l'année 2014.

Une cinquantaine de cas de l'année passée restent donc encore à traiter en plus de ceux de 2015, de quoi occuper les correspondants du réseau SOS chauves-souris qui auraient du temps à y consacrer ou ceux qui souhaiteraient en faire partie.

Enfin, comme les années précédentes, se profile la Nuit Internationale de la chauve-souris du 29 au 30 août 2015. Les volontaires ayant quelques connaissances sur les chauves-souris et/ou suggestions de lieux d'animations sont les bienvenus. Un petit coup de pouce pourra être donné aux moins inspirés sur les points qui peuvent être abordés au cours de ces interventions.

## Focus sur les Salines Royales d'Arc-Et-Senans

Inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur valeur historique, les Salines Royales sont moins connues pour leur valeur naturaliste. Pourtant, chaque été, ce sont plusieurs centaines de chauves-souris qui viennent mettre bas dans le plafond du porche d'entrée, et ce depuis plusieurs années.

**En ce moment :**

C'est ainsi, au fil du temps, que leurs déjections sont venues s'accumuler dans les piliers creux qui soutiennent le porche.

***« Tenez-vous bien, les tas de guano y atteignent plusieurs mètres de haut* ! »**

L'intérêt que représente cet amoncellement de crottes quant à l'histoire de la colonie n'a pas échappé aux salariés de la CPEPESC qui projettent d'y effectuer un carottage à l'occasion d'un nettoyage des combles du porche d'entrée.

En partenariat avec l'Université de Franche-Comté pour la réalisation des analyses, les multiples informations écologiques, évolutives et toxicologiques, entres autres qui pourraient en émerger, pourraient bien être une première en France !

Un enthousiasme à modérer car la configuration des lieux impose des contraintes techniques que les paléo-environnementologues de l'Université, ces détectives de l'écologie des temps anciens, tachent de résoudre à ce jour.

***"La Vie Tumultueuse des Chauves-souris"***

Actuellement à la Maison de l'Environnement, 7 rue Voirin à Besançon du 18 mai au 22 juin 2015 :

http://www.cpepesc.org/Exposition-La-Vie-Tumultueuse-des.html

**AU CALENDRIER**

**Animations chauves-souris**

**La 19ème Nuit Internationale de la chauve-souris aura lieu le week-end du 29 au 30 août 2015 !**

Nous vous rappelons que toutes les animations proposées dans le cadre de la Nuit Internationale de la chauve-souris sont gratuites et ouvertes à tous. Des animations auront lieu chaque soir sur plusieurs sites en Franche-Comté. Le programme régional sera prochainement annoncé sur le site internet de la CPEPESC.

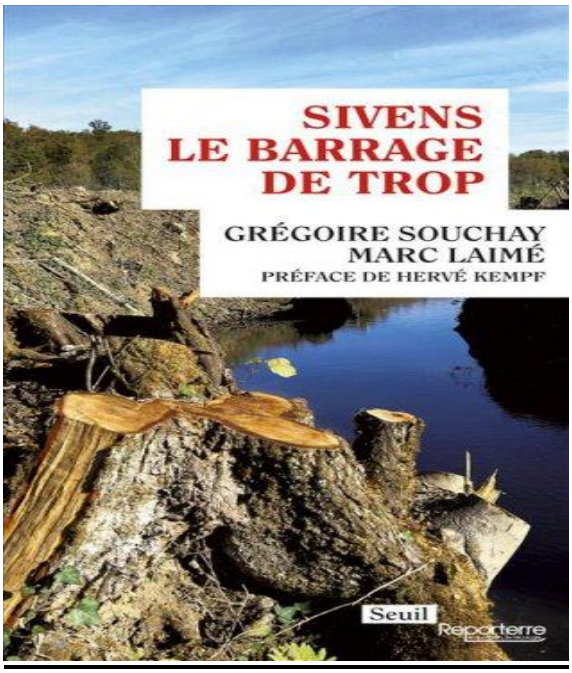


Une lecture pour l'été pour réfléchir mieux que sur facebook - prix 12€ sur :
http://www.reporterre.net/Sivens-le-barrage-de-trop

**Vie de l'association**

**- 1er et 3e mardis du mois : Travail sur les affaires de défense de l'environnement** avec les bénévoles qui veulent y consacrer du temps.

**- 2e et 4e mardis du mois :** Permanence générale ouverte à tous les problèmes d'environnement et sujets d'actualité qui concernent l'association. Tout adhérent et sympathisant peut y venir pour faire connaissance, voir ce qui s'y passe, ce qu'on y fait, voir s'investir plus s'il désir aider et participer.

Des **sorties de terrain sont décidées, si nécessaire, en fonction des affaires.** ***(Et de préférence le 2ème week-end du mois ).***

## LES Z'AFFAIRES CONTRE NATURE

Il est impossible de reprendre ici tous les dossiers en cours. Du 15 février à mi mai 2015 les *z'affaires* ont été « mouvementées ».

**Nous en résumerons quelques unes :**

**→ Arrachage de haies à ANTEUIL (25)**

De passage le 20 février 2015 sur la commune d'Anteuil, des membres de la CPEPESC ont constaté qu'un exploitant agricole se livrait à des travaux d'arasement de haies avec un tractopelle en bordure de la RD 73 à la sortie d'Anteuil, direction Clerval. Le linéaire déjà arraché était évalué à une centaine de mètres. L'association a informé immédiatement l'ONCFS pour intervention auprès de l'agriculteur.

**→ Enfouissement de déchets inertes dans une carrière à BESAIN (39*)***

Dans une contribution à l'enquête publique pour l'extension de la carrière de roche dure de la SET PERNOT, l'association à souligné « le fait que l'infiltration prédominante sur cette zone est vraisemblablement reliée à la source captée de la Pochère et au puits communal de Besain qui fournissent l'eau potable à plusieurs communes », alors que la demande d'autorisation comporte une demande d'autorisation d'enfouissement de matériaux inertes pendant la période d'exploitation.

L'association a réclamé que les matériaux à enfouir restent visibles 48h avant l'enfouissement pour faciliter une observation visuelle sérieuse et un éventuel contrôle par les autorités compétentes. Le Commissaire-Enquêteur, soutiendra-t-il cette proposition ?

**→ Commission de Suivi de Site *(ancienne CLIS)* de l'usine d'incinération de Besançon**

Le 21 mai 2015, une personne a représenté l'association à la réunion de la Commission de suivi de site (CSS***).***

**Quelques extraits de ses notes** :

La quantité de déchets en tonnes par collectivité est en nette diminution (Moyenne 2008 : 205 / Moyenne 2014 : 140) L'UIOM est au tiers de la moyenne nationale. L'objectif de descendre en dessous des 100 est réaffirmé.

S'agissant des rejets atmosphériques, la concentration reste largement en dessous des limites autorisées *(l'oxyde d'azote reste toutefois élevé)*. Idem pour ce qui est des flux. Il s'agit ici du résultat des moyennes des deux mesures ponctuelles effectuées dans l'année *(sur une période continue de 6h)*.

S'agissant des rejets aqueux, la limite de 8 m3/jour est respectée. Un dépassement du taux de cuivre a eu lieu en août 2014 *(0.829 mg/L au lieu des 0.5mg/L réglementaires)*, aucune explication n'a été trouvée.

S'agissant des mâchefers, ceux-ci sont en diminution *(2013 : 7705 tonnes / 2014 : 7561) ;* S'agissant des résidus d'épurations, ils augmentent *(2013 : 1466 tonnes / 2014 : 1600)* ; Il convient toutefois de souligner que les nombreuses pannes à répétition ont eu nécessairement un impact sur ces données.

S'agissant de la valorisation énergétique, l'Usine est quasi-auto consommée (80%).

Les prélèvements effectués sur les Lichens ainsi que le Lait des vaches (recherche de dioxine) se font sur un rayon de 3 km autour de l'UIOM. Depuis 2005, les taux sont stables. À noter, le SYBERT en effectue deux par an pour dissocier la nourriture d'automne de celle du printemps *(un seul est obligatoire au niveau réglementaire)*.

À noter que lors d'une digression engagée sur les mesures de contrôle, le SYBERT a regretté que l'absence de mesures des flux et des concentrations lors des périodes de transition *(allumage et arrêt du four)* rende ses chiffres inexacts. Il qualifie alors la réglementation comme contre productive puisque cela falsifie de facto les résultats. La majorité des personnes présentes apprend ce détail. De façon paradoxale, c'est la DREAL qui s'y oppose en proclamant que "ce n'est pas aussi simple que cela" et que "de toute façon les chiffres sont largement inférieurs aux limites autorisées ce qui ne change rien". Le représentant de la CPEPESC souligne son étonnement quant à de tels propos venant d'une direction dépendante du Ministère de l'environnement. Le sujet des mesures lors des phases de transition sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CSS.

**⟶ FRANGY-EN-BRESSE (71) - Destruction de ripisylves**

L'association a dénoncé le 19 mai 2015, des travaux observés le jour même à Frangy-en-Bresse sur la ripisylve de la Seillette.

Deux pelles mécaniques ont travaillé le long de la rivière, dont une, équipée d'un genre d'abatteuse qui lui permettait de couper des arbres d'un beau diamètre notamment des aulnes pour ce que j'ai pu voir tomber.

« Quelle que soit la raison de ces travaux, ils ne peuvent être autorisés à cette période de l'année alors que de nombreuses espèces nichent ou se reproduisent. À cette saison, la ripisylve accueille, parmi l'avifaune, Pics épeiche et épeichette, Martin-pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, Pie-grièche écorcheur, Bruant des roseaux, Bruant jaune dans ce contexte prairial ou encore Bruant proyer, voire Tarier des prés.... La ripisylve constitue un habitat de reproduction au sens de la réglementation désormais protégé *(L. 411-1 du Code de l' environnement*). Le délit de destruction, altération et dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces apparait constitué, comme d'ailleurs celui tenant à la destruction d'espèces protégées au regard du linéaire concerné et de la nature des travaux... La CPEPESC a demandé dans un premier temps que l'on fasse interrompre ces travaux illégaux ».

**⟶ Pollution de la Beune à CENDREY (25) suite à un démoussage de toiture**

Début avril 2015, sur 800 mètres de son cours, le ruisseau de La Beune est marqué par une une mortalité massive d'espèces de poissons et d'invertébrés.

L'association qui lutte contre les démoussages tueurs de rivières. (cf. page du site : Stop au nettoyage de toiture qui « nettoie » la rivière ! http://cpepesc.org/Stop-au-nettoyage-de-toiture-qui.html) a porté plainte.

**⟶ Purin à l'entrée de la Réserve naturelle de VALBOIS à CLÉRON (25)**

En avril 2015, l'association est intervenue auprès de la mairie de Cléron et de l'ONEMA au sujet d'écoulements directs de purin provenant de la ferme dite « du Pater », située en bordure de la réserve naturelle du Ravin de Valbois... un site à forte richesse patrimoniale et écologique.

***Le chemin conduisant à la réserve ...***

Suite à cette intervention, l'exploitant a répondu directement à la CPEPESC :

*« Nous tenons à vous apporter des réponses. Nous n'avons pas attendu les photos de Mr ou Mme X, pour constater l'écoulement de purin, depuis notre fumière ». Nous avons mis en œuvre beaucoup de travaux, pour*

*justement maitriser la pollution : un programme de maitrise de pollutions d'origine agricole (PMPOA) a été mise en place en collaboration avec la Chambre d'agriculture, et l'Agence de l'eau. Nous avons respecté le diagnostic Dexel, les murs ont été montés, la fosse a été couverte.*

*Or cet hiver, on a constaté l'écoulement de purin, le purin s'infiltre à l'intérieur des plots sur une surface bien identifiée, pour s'écouler à l'extérieur. Nous nous sommes renseignés auprès de professionnels, qui nous ont dirigés vers la solution d'enduire les murs d'un produit imperméabilisant, ce qui évitera l'infiltration. Vous comprendrez qu'il nous était impossible d'effectuer les travaux durant l'hiver, où le tas de fumier est à son maximum, et où nous devons respecter le cahier d'épandage. A ce jour, le produit est commandé aux Ets Vieille, le nécessaire va donc être fait, moyennant des finances non négligeables pour le Gaec, mais qui devraient stopper les désagréments causés par l'écoulement du purin. En espérant avoir répondu favorablement à votre demande ».*

Donc actes attendus pour bientôt.

**→ Stockage de déchets inertes en zone rouge du PPRI «Durgeon » à FROTEY les VESOUL (70)**

En avril 2015, la CPEPESC a saisi une nouvelle fois la justice pour dépôts irréguliers de déchets inertes sur une parcelle inondable. Une précédente avait fait l'objet d'un classement selon le Parquet « après régularisation ». Mais force est de constater que loin d'être régularisée actuellement, la situation s'est dégradée et n'a que trop perdurée. De nouveaux déchets inertes ont été agrégés à l'ancienne plate-forme remblayée. Ils se composent essentiellement de terre arable déposée en grande quantité par un camion de chantier d'une entreprise de Champagney (70) dont l'association a communiqué l'immatriculation à la justice.

En effet, ces dépôts (faits continus et répétés depuis 2010) sont répréhensibles à plusieurs titres. Ces faits constituent par exemple, en premier lieu un DÉLIT incriminé par l'article L541-30-1 du code de l'environnement en vertu duquel I. - L'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sans autorisation du préfet est punissable de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Ce remblai que forment aujourd'hui ces dépôts successifs se situe dans le lit majeur du Durgeon, inscrit en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Inondations "Durgeon", approuvé par un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2008 pour la commune de Frotey-lès-Vesoul.

Ce règlement interdit strictement les dépôts de remblai ou toute levée de terre et de matériaux inertes de quelque hauteur qu'ils soient....

**A quoi sert-il de mettre en place des PPRi pour limiter les inondations si personne ne s'occupe de les faire respecter..**.

**→ Le déversoir non épuré de VELLECLAIRE (70)**

Lors d'une sortie de terrain, l'association s'est intéressée à un gros tuyau débouché dans une dépression perte où s'infiltrent les eaux usées des égouts de la commune. Les eaux polluées s'infiltrent ainsi dans le sol pour résurger dans des sources affluentes de la Morthe.

La CPEPESC a interrogé la police de l'eau sur la situation de l'assainissement de cette commune et si une installation d'épuration y est prévue prochainement ?

Le 21 mai, la DDT 70, a répondu que la commune de Velleclaire comptait 82 habitants, qu'un diagnostic assainissement avait été réalisé en 2012 et que le conseil municipal avait approuvé son schéma directeur d'assainissement en 2013, puis en octobre 2014 son zonage d'assainissement (collectif pour 43 habitations et non collectif pour 2).

Pour terminer la DDT précise que « la commune a le projet de réaliser une station de traitement, ce que la DDT encourage, mais qu'elle ne peut pas faire face à des investissements très lourds de création de réseaux d'eaux usées et de station de traitement... »

→ **Secteur de Morteau – LE LOCLE -**

Une récente sortie de terrain a permis de faire début mai le tour des rejets urbains et installations d'épuration du secteur.

Visite en particulier du déversoir pluvial de Morteau et du rejet et de la nouvelle STEP de l'agglomération construite à GRAND COMBE CHATELEU maintenant en fonctionnement. De capacité 9000 EH, elle traite les eaux usées de Grand'Combe Châteleu, des Gras, de Montlebon et une partie de la ville de Morteau. *(Ce qui devrait y régler certains problèmes au niveau du déversoir d'orages précité*). De toute façon, un plus pour la qualité des eaux du Doubs franco-suisse.

Sur la rive suisse, du côté du Locle et des Brenets, rien de changé. Aux dernières nouvelles, le projet de STEP unique à construire aux Brenets ne se ferait pas avant 2018. Beaucoup de micropolluants en attendant vont rejoindre le Doubs.

**Quand on voit que « Nature » trinque**

« On peut regarder ailleurs, gémir sur Facebook , refaire le monde sur un coin de table... Tout ça ne va pas beaucoup faire avancer les choses. La plupart des affaires de défense de la nature n'avancent que parce que l'association montre une force d'action crédible, que depuis 39 ans elle n'a jamais baissé les bras, qu'elle ne s'achète pas, qu'elle s'est jamais vendue, qu'elle n'est pas à vendre... »

***Si vous aimez la Vie et la Nature, si vous partagez l'esprit de résistance qui l'anime depuis ses origines, aidez-là, soutenez-la, participez selon vos aptitudes et motivations !***

**BULLETIN D'ADHÉSION 2015**

À télécharger sur:
http://www.cpepesc.org/Candidature-d-adhesion-a-la.html

**RAPPEL PERMANENCES HEBDOMADAIRES**

Les réunions de travail et de permanence ont lieu **chaque MARDI à 18h00**.

**Le climat change, les décisions se font attendre !**
**Les plateaux francs-comtois en 2050 ?**

**Covoiturage !**

*Après la Papamobile, la canin-mobile !*

CPEPESC INFOS : pour ne plus recevoir ce bulletin,
Envoyer à l'adresse contact@cpepesc.org
***« ne plus m'envoyer Réseau »***